

Monsieur Milko PARIS
12 Villa Laugier
75017 PARIS

Paris, le 2 - FEV. 2011

N/Réf : 11-000230 / RECEVABILITE
(à rappeler dans toute correspondance)
Interlocuteur : Guillaume FICHET
Téléphone : 01.55.35.23.37
P.J. : 1 dépliant

Monsieur,

Mon attention a été appelée par Maître Benoit DAVID, votre conseil, sur les difficultés que vous rencontrez avec la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) à la suite de discriminations dont vous auriez été victime.

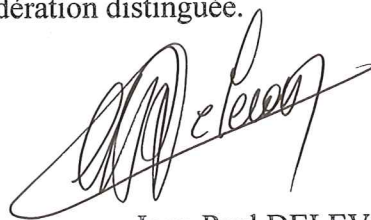
Bien que très sensible à la situation qui m'a été exposée, je ne suis malheureusement pas en mesure d'intervenir utilement dans cette affaire.

En effet, en application de la loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 instituant un Médiateur de la République, je ne suis pas habilité à remettre en cause les décisions prises par d'autres autorités administratives indépendantes.

En ce qui concerne le recours administratif évoqué, je tiens à préciser que l'autonomie d'action des autorités administratives indépendantes découle de l'absence de tout lien hiérarchique et qu'en tout état de cause les décisions par lesquelles la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) décide de ne pas donner suite à la saisine d'un réclamant ne constituent pas des décisions susceptibles de recours.

A toutes fins utiles, je transmets votre courrier à Monsieur Eric MOLINIÉ, Président de la HALDE.

Regrettant de ne pouvoir vous apporter une réponse plus conforme à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Paul DELEVOYE